

**Arrêté ministériel portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement fondamental et secondaire**

**A.M. 12-10-2015**

**M.B. 16-11-2015**

La Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Vu le décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs notamment l'article 37, § 2;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2007 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement fondamental et secondaire;

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 2014 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement fondamental et secondaire,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup> de l'arrêté ministériel du 8 décembre 2014 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'Enseignement fondamental et secondaire, les mots «Mme Colette DUPONT» sont remplacés par les mots «M. Jacques LEFEBVRE».

**Article 2.** - : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 12 octobre 2015.

Mme J. MILQUET